

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le mardi treize octobre deux mille vingt (13 octobre 2020).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mardi treize octobre deux mille vingt (13 octobre 2020) à 13 h 30, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents, par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 9 octobre 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

### **RÉSOLUTION 20-301**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

- 1. RETRAIT D'UN SUJET.** Le conseil municipal retire le sujet suivant de l'ordre du jour de la présente séance :
  - Création d'un Comité de pilotage pour la mise à jour de la politique municipale des aînés et nomination de membres
- 2. AJOUT D'UN SUJET.** Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil, étant tous présents, consentent à ajouter à l'ordre du jour de la présente séance, le sujet suivant :
  - Demande au ministère des Transports du Québec
    - Installation de panneaux de signalisation « Arrêt » à l'intersection du boulevard de Port-Royal, de la rue Blondin et de la sortie de l'autoroute 55
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.** Le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 20-302**

#### **ENTENTES RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE – TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a conclu plusieurs ententes intermunicipales relatives à la fourniture de service de formation en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article 7 de ces ententes, la Ville peut modifier les tarifs et les formations qui y sont prévus, et ce, pour l'année suivante;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir les nouveaux tarifs pour l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny**

## IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de l'application des ententes intermunicipales relatives à la fourniture de service de formation en sécurité incendie, la Ville de Bécancour établit, pour l'année 2021, les coûts, par élève, pour le programme de formation de POMPIER I et pour la reprise d'examen, comme suit :

<b>PROGRAMME DE FORMATION DE POMPIER I</b>	
<b>Volet du programme de formation</b>	<b>Tarif (taxes exclues)</b>
Section 1	1 443,75 \$
Section 2	1 443,75 \$
Section 3	1 443,75 \$
Section 4	1 443,75 \$

  

<b>REPRISE D'EXAMEN</b>	
<b>Type d'examen</b>	<b>Tarif (taxes exclues)</b>
Examen théorique	247,00 \$
Examen pratique – Pompier I   Section 4	640,00 \$
Examen pratique – Matière dangereuse opération (MDO)	640,00 \$

## ADOPTÉE

### RÉSOLUTION 20-303

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que de nombreux véhicules circulent rapidement chaque jour sur le boulevard de Port-Royal;

**CONSIDÉRANT** que, selon les plus récentes données de la Sûreté du Québec, 20 accidents se sont produits à l'intersection du boulevard de Port-Royal, de la rue Blondin et de la bretelle de l'autoroute 55 dans les 5 dernières années, dont 8 avec blessés et 1 avec décès;

**CONSIDÉRANT** que la diminution de la limite de vitesse au cours de l'année 2018, par le ministère des Transports du Québec, sur ce tronçon n'est pas suffisante;

**CONSIDÉRANT** que depuis la construction récente d'un complexe commercial, comprenant un dépanneur, un restaurant et un poste à essence avec halte routière pour les camions lourds, il y a une augmentation considérable du trafic à l'intersection de la rue Blondin et du boulevard de Port-Royal;

**CONSIDÉRANT** que pour des raisons de sécurité, notamment pour le transport lourd et le transport de matières dangereuses, il est impératif d'installer des panneaux de signalisation « Arrêt » sur le boulevard de Port-Royal, en direction sud, à l'intersection de la rue Blondin, et en direction nord, à l'intersection de la bretelle de l'autoroute 55, dans le secteur Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a déjà fait une telle demande en 2013, aux termes de sa résolution numéro 13-060 adoptée à la séance du 11 février 2013;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec est responsable de ce tronçon du boulevard de Port-Royal (route 132);

## EN CONSÉQUENCE

**SUR PROPOSITION DE**                    **Monsieur Raymond St-Onge**

## IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec d'accélérer la modification déjà prévue de l'aménagement de l'intersection du boulevard de Port-Royal, de la rue Blondin et de la bretelle de l'autoroute 55 pour la rendre plus sécuritaire et, entretemps, lui demande de bien vouloir autoriser la Ville de Bécancour à procéder à l'installation immédiate de deux panneaux de signalisation « Arrêt » sur le boulevard de Port-Royal, à l'intersection de la rue Blondin et de la bretelle de l'autoroute 55, dans le secteur Saint-Grégoire.

## ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

**RÉSOLUTION 20-304**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 13 h 33.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**